

Kigali , le 24 novembre 1938.

TERRITOIRES
DU
RUANDA-URUNDI

N° 2873/A.I.M.O.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

du 19

ANNEXE

OBJET :

Gîtes pour émigrants
vers l'Uganda .

Ki 02 05

ASTRIDA



6477

12x4

*1126/Airo
29. XI. 38.*

Monsieur l'Administrateur Territorial ,

J'ai l'honneur de vous prier de commencer

sans retard la construction de deux hangars pour
émigrants vers l'Uganda :

Le 1er aux environs de Nyaruteja ;

Le second aux environs de SAVE:

Frais à imputer sur fonds chefferies (Impu-
tation : bienfaisance publique) .

J'estime cependant que le prix de revient
que vous indiquez (1500 Frs. par gîte) est exagéré. Il
s'agit de hangars dont le coût ne devrait pas excé-
der 750 Frs.

Monsieur l'Administrateur Territorial
à ASTRIDA.

LE RESIDENT DU RUANDA, a. i. A. Gille

R. Gille

Astrica, le 1 décembre 1938.

Kwa chef SEMUTWA, province Mvejuru.

Nakupasha habari kana unaweza kujenga sasa kibandauri moja (sawa sawa ile ulijenga SAVE), kule Nyaruteja, karibu ya barabara, juu ya kumbe kambi kwa watu wa Urundi wanakwenda ao wanatoka Uganda.

Salamu sana.

Ndimi, Administrateur Territorial
G.SANDRART.